

LE CHAMPIONNAT

(cocher la case correspondante)

Poules FEMININES

- 1F ELITE
- 2F EXCELLENCE
- 3F PROM. EXC. A
- 4F PROM. EXC. B
- 5F HONNEUR

Poules MASCULINES

- 01M ELITE
- 02M EXCELLENCE
- 03M PROM. EXCELLENCE
- 04M HONNEUR
- 05M PROMO. HONNEUR
- 06M PROMOTION
- 07M ACC. PROMOTION
- 08M 1RE SERIE
- 09M 2E SERIE
- 10M 3E SERIE

LE MATCH

(cf. calendrier)

Date du Match : 18/10/2022 Equipes complètes à : 20h Coup d'envoi à : 20h30

Lieu : 42 Chemin. de Crépieux-69300 CALUIRE

Match reporté OUI NON A la demande de : Nom de l'équipe

Match inversé OUI NON

AS CALUIRE

5

Vérification des licences OUI NON

Vérification du bordereau OUI NON

9

ST RAMBERT 1

EQUIPE RECEVANTE

ARBITRE / CAPITAINE de l'ER

EQUIPE VISITEUSE

N°licence	NOM Prénom des joueurs		N°licence - NOM Prénom		N°licence	NOM Prénom des joueurs
Cap. : 279955	BASSET LIONEL	←			Cap. : 510278	SETELET Julien
208171	GAUTHIER JACQUES					
210834	MORISSE BERTRAND					
279962	MARTIN JC	26	1er set	24	55676335	BUYER-RIMEURE Hugues
455591	PENET JB				55676343	SAMMARD Corentin
55635432	MONNIER GILLES	25	2e set	19	510274	DUQUE Alexandre
279953	ARNOULD LAURENT				987 216	FIATAIFONU Nana
463917	FIRMIN NICOLAS	23	3e set	25	55515393	GUILLOT Frédéric
952664	PAIXAO VALENTIN				55618139	LAVINX Gils
55783285	CHATELAIN EDDY	25	4e set	14	962465	MINARY Ehené
952665	YANEZ LUCAS					
Lib. 1: 819000	RIMET STEPHANE		5e set		Lib. 1: 55676345	CAILLEAU Maxime
Lib. 2:					Lib. 2:	
Mut.1:					Mut.1:	
Poule + équipe *		3	Score FINAL	1	Poule + équipe *	
Mut.2:					Mut.2:	
Poule + équipe *					Poule + équipe *	
Mut.3:					Mut.3:	
Poule + équipe *					Poule + équipe *	

*** Mutations en provenance de quelle poule FSGT et quelle équipe du championnat en cours?**

LE RESULTAT

Réclamations ou observations et signature

[Signature]
Equipe recevante

AS CALUIRE

Réclamations ou observations et signature

[Signature]
Equipe visiteuse

Pénalités

Le règlement prévoit 0,5 point de pénalité pour les cas suivants.

Mal remplie et/ou Reçue hors délais à la FSGT pour le club gagnant

Non officielle pour le club recevant

Mouvements de joueurs autorisés entre équipes d'un même club / match

Ces mouvements de joueurs sont limités à 3 matchs maximums par joueur sur l'ensemble du championnat.

Un seul joueur en provenance de la poule immédiatement supérieure.

Trois joueurs en provenance de poules inférieures.

Deux joueurs en provenance de la même poule.

Par mail sous 10 jours à : fsgt69006@gmail.com
Par courrier sous 14 jours à : COMITE DU RHONE FSGT
BP58 - 69412 LYON CEDEX 06

Dans les championnats féminins, les joueuses sont soumises aux mêmes règles. En revanche les joueuses participant au championnat masculin peuvent jouer dans une équipe féminine et une équipe mixte, d'un même club ou d'un club différent sans limitation même si ce dernier possède une équipe fille. Cependant il est interdit pour un joueur (se) d'évoluer dans 2 équipes masculines ou féminines FSGT différente du même championnat, masculin et/ou féminin.